

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL67

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 13

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 18, substituer à la référence :

« II »

la référence :

« second alinéa de l'article 61 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.